

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 9 Février

LA PRESSE RÉPUBLICAINE

Et le Renouveau partiel

La très grande majorité, l'on pourrait dire la presque unanimité de la presse républicaine départementale, a donné son adhésion au principe du renouvellement partiel de la Chambre des députés.

Cela ne nous étonne pas; nos confrères des départements sont mieux que tous autres placés pour apprécier les questions électorales et l'intérêt de la République.

A Paris, on fait plus ou moins de la politique spéculative ou théorique; dans les départements, où l'on vit en quelque sorte sur le terrain même du combat, on se rend plus exactement compte de la situation politique du pays, de ses vœux de ses desiderata. En combien de circonstances en a-t-il été ainsi? Nous n'en rappellerons qu'un récent et mémorable exemple, celui qui a trait au scrutin uninominal.

Qui ne se souvient de la campagne très énergique et très persistante, poursuivie à cette époque par la presse républicaine départementale, qui avait pu mesurer l'étendue des dangers qu'allait faire courir à la République le plébiscite organisé en faveur du général Boulanger, au moyen du scrutin de liste, par tous les ennemis de la Constitution?

La presse républicaine des départements eut contre elle, dans cette grave circonstance, la plupart des journaux parisiens de même nuance et de même opinion. Ceux-ci ne cessaient d'invoquer la supériorité théorique du scrutin de liste. Le débat portait sur des citations, sur des opinions; on n'oubliait qu'une seule chose, les faits et leur brutale réalité.

On rappelait l'opinion de Gambetta, mais on ne se demandait pas ce que Gambetta eût fait en présence de la situation politique

en face de laquelle on était placé. L'on oubliait notamment que le scrutin de liste avait eu pour résultat principal d'isoler une partie notable du territoire français du mouvement républicain qui, sous le régime du scrutin uninominal, allait s'accroissant progressivement jusque dans les régions les plus rebelles à la République. Avec le scrutin de liste, au contraire, des régions étrangères étaient privées dans le Parlement de toute représentation républicaine. Toutes ces considérations semblaient échapper à la presse parisienne qui ne cessait d'appuyer *unquibus et rostro* le maintien du scrutin de liste.

Aujourd'hui, certes, la situation n'est plus la même. L'heure du péril, fort heureusement, est passée. Est-ce un motif pour paraître oublier des faits encore si récents et pour ne pas se souvenir que le renouvellement partiel de la Chambre des députés fut, dès cette époque, considéré comme la conséquence naturelle du retour au scrutin uninominal?

Ce fut en novembre 1888, en effet, que M. Follet déposa son rapport sur le renouvellement partiel de la Chambre. Ce rapport concluait au renouvellement partiel de cette assemblée par moitié tous les trois ans.

A tous les points de vue, on ne saurait trop le répéter, il serait désirable de voter cette réforme qui est à l'ordre du jour du Parlement depuis près de cinq ans et qui fournit elle-même un exemple de l'une des principales déficiences du régime auxquelles elle a précisément pour objet de remédier.

Comme on le sait, le jour où finit une législature, son ordre du jour, actuellement, disparaît tout entier avec elle, c'est-à-dire que tous les travaux en préparation restent morts nés, deviennent caducs, suivant l'expression usitée. Une proposition avait été déposée, examinée avec soin par une commission, rapportée, soumise à une première délibération — ce qui naturellement avait

exigé des mois — mais la Chambre se sépare avant de l'avoir votée et tout est à recommencer dans la législature suivante. C'est l'histoire même de la proposition relative au « renouvellement partiel ».

Combien d'excellents projets, combien de lois utiles, combien de réformes nécessaires ont été de la sorte renvoyés aux calendes grecques!

Avec le renouvellement partiel, au contraire, il n'y a aucune solution de continuité. L'ordre du jour ne subit jamais d'interruption.

C'est là, entre beaucoup d'autres, un des avantages du système préconisé par la presse républicaine départementale et que la très grande majorité de la Chambre ratifiera par ses suffrages.

Tout ce qui peut donner à la République un caractère de permanence et de stabilité, tout ce qui peut écarter d'elle le danger de l'irréflexion et des brusques à-coup — en un mot, tout ce qui tend à faire chez nous une réalité du vieil axiome : « *Sub lege libertas* » mérite nos sympathies et nos suffrages.

Encore une fois, c'est alors surtout que tout va bien qu'il faut se préoccuper de ne pas laisser la Constitution républicaine à la merci de quelque courant aveuglé ou haïeux qui demain reculerait peut-être épouvanté, mais qui risquerait de déchaîner sur la patrie la dictature, mère de tous les fléaux.

Le renouvellement par moitié de la Chambre, tous les trois ans, est une de ces mesures commandées par la prudence et la sagesse. Il ne faut pas hésiter à la voter.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

M. de Freycinet dans le Sud-Est

Villefranche-sur-Mer, 7 février.
Le gouverneur général de la principauté de Monaco est venu hier, au nom du prince, saluer M. de Freycinet.

Le ministre de la guerre a quitté Nice ce matin à 7 heures et demie, accompagné par les généraux, par le préfet et par ses officiers d'ordonnance; il a gagné Villefranche en voiture. La population, massée sur le quai, lui a fait un respectueux accueil. Le corps des officiers de chasseurs l'a salué, pendant que la fanfare du bataillon exécutait un de ses pas redoublés.

Le canot-amiral a conduit le ministre de la guerre et ses officiers sur le *Formidable* qui, ainsi que les autres cuirassés, a tiré les salves réglementaires. Les bâtiments ont aussitôt appareillé, mettant le cap sur Toulon. La première division de l'escadre accompagnée seule M. de Freycinet. La seconde division est partie en avant ce matin à 7 heures. Elle doit attaquer l'autre en route et lui livrer combat.

Toulon, 7 février.

Le sémaphore de Saint-Tropez signale, en vue du cap Camarat, l'escadre qui a à bord M. de Freycinet et sa suite. L'escadre marche en ligne de file, le bâtiment-amiral en tête. Elle arrivera à Toulon entre quatre et cinq heures. Il est probable que M. de Freycinet prendra le rapide qui quitte Toulon à quatre heures trente.

A l'Ecole Centrale

Paris, 7 février.

Le conseil de l'Ecole centrale s'est réuni pour examiner les mesures à prendre au sujet des désordres si regrettables qui se sont produits à l'Ecole avant-hier et hier. Ce conseil, composé en majeure partie d'anciens élèves, parmi lesquels MM. Engel, professeur de chimie analytique, ancien professeur de chimie à la Faculté de Montpellier; Déharne, ingénieur de la compagnie des chemins de fer du Midi, professeur du cours des chemins de fer, a adopté à l'unanimité les mesures suivantes :

« L'Ecole est licenciée provisoirement. Les parents seront engagés à rappeler les jeunes. Le conseil se déclare en permanence et étudie les mesures à prendre dans l'intérêt des familles des élèves, afin de limiter la durée du licenciement et d'indiquer les conditions de rentrée. »

Le directeur de l'Ecole centrale vient d'écrire aux parents des élèves que l'Ecole étant licenciée, il les invitait à rappeler sans retard leurs fils. Il les informe qu'ils recevront ultérieurement avis des décisions qui seront prises à leur égard.

Nomination d'Evêques et de Cardinaux

On assure que le conseil des ministres s'occupera demain des nominations d'évêques et de cardinaux.

m'en lave les mains.

— Aussi n'est-ce pas vous qui aurez à en souffrir, reprit Antonin de plus en plus irrité. Que vous importe à vous qu'on sache que vous êtes la Linda? C'est un nom que vous avez fait célèbre et qui vous plaît — qui vous plaît mieux, sans doute que celui que vous portez maintenant. Mais pour nous, pour notre famille, ce nom, tombant brusquement, sans préparation, sans explication, va servir de thème à la malignité publique pour nous railler, pour nous blâmer. Nous nous sommes cachés de notre monde, nous passerons pour avoir voulu égarer l'opinion, tromper nos amis et nos proches.

— Bref, je vous ai déshonorés, n'est-ce pas? interrompit Laura.

— Oh! je ne dis pas, mais...

— En vérité, je vous admire! s'écria-t-elle, irritée à son tour; ce monde qui n'est pas le mien, ce monde où je semble m'être glissée par surprise ce monde qui, demain peut-être, se fermera devant moi, pourquoi m'y avez-vous introduite? pourquoi vous y ai-je suivi? Parce que je vous aimais. Est-ce là aussi ce que vous me reprochez? Vous avez peu de mémoire, Antonin. Il semblerait, à vous entendre, que, lorsque vous avez fait de moi votre femme, j'étais déçue, et que vous m'avez relevée.

Vous savez bien qu'il n'en est rien, vous savez bien que l'abnégation a été toute de mon côté et que j'ai immolé à vous, à mon amour, ce qui avait été jusque-là ma joie et ma vie, l'art, le succès, la renommée. Et ce sacrifice du premier jour, il dure, il se perpétue, je le continue et le renouvele sans cesse.

Et je ne vous ai jamais fait sentir combien il m'est souvent douloureux et cruel, surtout depuis notre retour en France, depuis que je vis dans cette atmosphère provinciale où j'étoffe, où je sens lentement s'éteindre en moi la flamme. Et, au lieu de me savoir gré d'effacer ainsi mon passé, vous me faites un crime de ce passé même? C'est trop! et je me révolte à la fin! et, puisque vous m'y forcez, je vous rappelle que vous m'avez promis de m'y laisser retourner quand il me plaira, à ce passé qui vous fait honneur, mais dont je me fais gloire.

— Je vous ai promis aussi, Laura, de vous le faire oublier en vous aimant. Est-ce que je ne vous ai pas aimée? Est-ce que je ne vous aime pas toujours.

— Non, vous ne m'aimez plus! car, si vous m'aimiez encore, vous ne vous mettriez pas contre moi avec le monde; vous vous mettriez contre votre monde avec moi.

— Le monde, Laura, dit Antonin inquiet, nous vous le ramènerons.

— Fort bien! vous obtiendrez, n'est-ce pas, qu'on m'y tolère? Non, non! merci! je ne veux pas de cette pitié! Je vous y laisse, restez-y seul, dans ce monde où je serais toujours une étrangère, si je n'y étais pas une patrie.

Elle parlait avec véhémence, toute affolée de colère et de douleur.

Antonin garda un moment le silence et reprit :

— Laura, vous êtes sous l'impression de ce cruel incident et j'y suis moi-même. Ainsi que je le disais tout à l'heure, nous ne pouvons en ce

moment que nous faire du mal l'un à l'autre. Il vaut mieux que ce soir je vous quitte. Demain vous serez plus calme. A demain.

Il lui prit la main, qu'elle laissa inerte et froide dans la sienne. Il répéta :

— A demain.

— C'est bien. Allez, laissez-moi, dit-elle.

Antonin la regarda, anxieux, fit trois pas, puis revint, et enfin sortit avec un geste désespéré.

Quand il fut dehors et qu'elle n'entendit plus le bruit de son pas qui s'éloignait, Laura, qui jusque-là s'était contenue, éclata en sanglots.

Elle pleura longtemps ainsi, laissant s'écouler avec ses larmes les angoisses de son cœur.

Puis, un peu apaisée — tantôt marchant par la chambre, tantôt accoudée à sa table — elle songeait tout en soufflant.

Son parti pris, elle ouvrit une porte sous tenture, qui donnait dans l'escalier de service, et, s'éclairant de son bougeoir, remonta à la chambre de Jacinta pour la réveiller.

Hélas, la chambre de Jacinta était vide, son lit n'était pas même défait!

Laura, devant ce contretemps, demeura un instant indécise : puis elle fit un geste de résolution, redescendit à sa chambre et revêtit une robe de voyage.

Quatre heures sonnaient à la pendule.

Elle s'assit alors à sa table et écrivit :

« Antonin, je réclame de vous la parole que vous m'avez donnée, je reprends le théâtre.

Je pars sans vous revoir, je crains votre résistance, je crains ma faiblesse. Je vous épargne

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 32

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XX

Querelle de ménage

— Convenez, reprit-il avec amertume, que j'y suis pour moins encore. Vous avez, ma chère, des amis bien dangereux et bien ridicules!

— Ce n'est pas d'aujourd'hui que vous le connaissez, que vous connaissiez Remissy.

Il n'a pas été averti. C'a été comme une fatalité mais cette fatalité, si elle était improbable, elle n'était pas impossible. Et on l'aurait évitée, si on m'avait voulu croire. Est-ce que je n'ai pas eu une sorte de pressentiment qu'il pourrait se passer quelque chose de pareil, quand j'ai tant insisté pour que mon nom fut retiré du programme de ce concert. C'est votre père, c'est vous-même qui avez voulu l'y maintenir. J'ai cédé, j'ai fait de mon mieux. L'enthousiasme de ce pauvre Remissy m'a trahi. Il eut été si oisif expressif si j'avais été mal chanté. All-z-vous me reprocher mon succès? Ce n'est pas moi qu'il faut accuser de la méaventure. Je n'en suis pas responsable et je

Bataillons Alpains

L'Echo de Paris dit que le voyage de M. de Freycinet déterminera le relèvement des effectifs des Bataillons Alpains, à 175 hommes par compagnie.

Scandale financier

Le Journal des Débats dit que l'établissement de crédit contre lequel M. Cochefer dirige une enquête, est la Banque de l'Union syndicale des porteurs de titres, située 19, rue de Londres. Paris 5 février.

Le scandale financier dont nous avons parlé continue à préoccuper les journaux. On dit qu'il ne s'agirait pas de l'Union syndicale des porteurs de titres, mais d'un jeune homme qui aurait pu être trop largement dans la caisse d'une maison de banque; mais, sa famille ayant remboursé, les poursuites seraient abandonnées.

Au parquet on affirme qu'aucune arrestation n'a été opérée.

Les versions les plus contradictoires continuent à courir.

Le dégrèvement de la grande vitesse

Le dégrèvement de la Grande-Vitesse sera inauguré le 1^{er} avril prochain.

Malgré le retard d'un mois qu'a subi la promulgation du Budget de 1892, aucune modification, en effet, n'a été apportée à la date primitivement fixée pour l'entrée en vigueur de cette réforme.

Les Compagnies de chemins de fer se mettent en état de faire face à toutes les nécessités de service qui pourront être la conséquence du dégrèvement, au point de vue de l'accroissement du nombre des voyageurs et de l'augmentation du trafic des marchandises.

Pour en donner un exemple, nous citerons ce fait que les Compagnies ont commandé 482 locomotives nouvelles.

En outre, quelques-unes ont fait des commandes de wagons, en prévision du plus grand nombre de voyageurs à transporter.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, en particulier, a commandé 500 wagons nouveaux; la Compagnie du Midi approprié un certain nombre de wagons de 2^e classe au transport des voyageurs de 3^e classes.

Congrès à Buenos-Ayres

Les élections qui ont eu lieu au Congrès, sont favorables au parti dit de la conciliation, et l'accord s'est fait entre les partisans de M. Mitre et de M. Roca.

A la suite de quelques désordres, il y a eu plusieurs morts et plusieurs blessés.

Incendie

L'hôtel Royal de la Sixième avenue, à New-York, a été incendié.

La nuit du samedi au dimanche il contenait 200 voyageurs.

Le feu a pris dans l'ascenseur central vers trois heures du matin.

L'alarme fut aussitôt donnée, mais les flammes se développèrent avec une telle rapidité, que les voyageurs logés sur le devant de l'hôtel ne purent pas gagner le derrière où existaient des échelles de sûreté; hommes et femmes se pressaient aux fenêtres de la façade et appelaient au secours.

Plusieurs sautèrent, se tuant ou se blessant grièvement.

On craint qu'il y ait une centaine de victimes.

à tous deux les déchirements de la séparation.

» L'existence dans une famille qui me repousse, dans un monde qui me dédaigne, m'est désormais impossible; mais voici la dernière parole de mon cœur brisé :

« Je t'aime, Antonin ! je t'aime ! Je ne peux pas rester dans ta vie, mais je ne serai heureuse que si tu veux revenir dans la mienne.

« Je suis et je serais toujours

« Ta LAURA. »

XXI

La fuite

Laura se demanda si elle ne ferait pas bien d'abandonner à son sort cette folle inconsciente, la malheureuse Jacinta. Puis elle songea.

— Je vais donc laisser derrière moi toute espèce d'affection.

Elle se rappela le dévouement aveugle de la pauvre fille, qui serait capable d'aller se jeter dans le bassin en apprenant que sa maîtresse était partie sans elle; et elle se décida à écrire pour Jacinta quelques mots qu'elle porta dans sa chambre.

Elle recommandait à Jacinta d'aller au matin prendre, aussi secrètement que possible, le train omnibus de Paris, qui partait à huit heures et demie. Jacinta la rejoindrait au Grand-Hôtel, où elle demanderait Mme la Linda. Elle laisserait à Mariette, la femme de charge, des instructions écrites pour envoyer au Grand-Hôtel les robes et les effets de sa maîtresse.

Laura pensa :
— Antonin saura ainsi où me trouver.

Nouveau moteur électrique d'Edison

Un journal de New-York apporte des détails sur la dernière découverte d'Edison. Il s'agit d'un moteur électrique encore inconnu qui fonctionnera sans le bruit et les autres inconvénients de la locomotive. La vitesse qu'il déploiera sur les rails donnera une moyenne de 160 kilomètres à l'heure. Vous voyez que les 1,600 mètres qu'on met aujourd'hui une minute à faire ne seront plus qu'un ennui et un tourment pour le voyageur affairé lorsque l'univers sera gratifié de l'incomparable véhicule. Et ce n'est pas tout : les villes bénéficieront du nouveau système. Plus de chevaux sur les tranways, plus de traction par câble ou par chaîne sans fin, pas même de ces appareils encombrants qui mettent en mouvement les tranways électriques. C'est donc une nouvelle révolution qui va s'opérer.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les élections départementales

En outre des élections aux conseils municipaux, nous aurons à renouveler, cette année, la première série sortante des conseils généraux et d'arrondissement.

Nous donnons ci-dessous les cantons et les conseillers renouvelables, pour que chacun se mette à l'œuvre à l'effet de préparer de bonnes élections pour la République et enlever à la réaction ses derniers retranchements dans le Lot.

Conseil général. — Arrondissement de Cahors : Cahors (nord), M. Relhié; Cahors (sud), M. Delport; Cazals, M. J. Mayzen; Lalbenque, M. Roques; Puy-l'Evêque, M. Rey; St-Géry, M. Talou.

Arrondissement de Figeac : Figeac (est), M. Rozières; Figeac (ouest), M. Vival; Latronquière, M. Pauliac; Livernon, M. Vaissié.

Arrondissement de Gourdon : Gramat, M. Calmon; Salviac, M. Cuniac; Souillac, M. Faurie; Vayrac, M. de Verninae.

Conseil d'arrondissement. — Arrondissement de Cahors : Cahors (nord), M. le docteur Valette, Lalbenque, M. Bru; Lauzès, M. Peyrichou; Luzech, M. Marcezac; Montcuq, M. Darnis; St-Géry, M. Cayla.

Arrondissement de Figeac : Figeac (ouest), M. Born; Lacapelle, MM. Pradelle et Calmette; Latronquière, M. Roussilhe; Livernon, M. Pons.

Arrondissement de Gourdon : Gourdon, M. Linol, Payrac, M. Arteil; Souillac, M. Baspeyras; Vayrac, M. Layrac.

Nomination

Nous apprenons avec plaisir que M. Bonnefoy, économiste du lycée Gambetta de Cahors, a été promu de la 3^e à la 2^e classe de son emploi par décision du 30 janvier 1892.

Nous adressons à ce fonctionnaire de mérite toutes nos félicitations.

Palmes académiques

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Caminade, commis d'économat au lycée Gambetta, vient de recevoir les palmes d'officier d'Académie.

Postes et télégraphes

Par arrêté ministériel en date du 30 janvier,

Cela fait, elle jeta dans un petit sac de nuit son portefeuille, des bijoux, des lettres, des souvenirs, quelques objets essentiels.

Elle regarda, dans une sorte d'égarément, avec des yeux gros de larmes, cette chambre où elle avait passé, après tout, des heures si heureuses.

Elle alla appuyer son front contre la vitre.

Une pâleur diffuse venue de terre s'épandait sur la grève autour du môle.

Les flots avaient des reflets gris. Les phares lointains piquaient de points rouges la demi-obscurité et peu à peu s'effaçaient aussi dans la blancheur livide où les derniers astres fondaient.

Les pignons de la côte commençaient à s'enlever en clair sur le bleu gris du ciel, et les voiles de l'horizon se détachaient déjà crûment sur les tons ardoisés de la mer.

Laura secoua brusquement son front comme pour secouer en même temps ses pensées.

Elle retira tout ce qui se trouvait sur la table et y posa bien en vue sa lettre cachetée.

Elle mit un chapeau de couleur sombre, un voile épais et s'enveloppa d'un manteau gris de fer.

L'escalier de service qui montait à la chambre de Jacinta, descendait dans la rue du côté de la maison opposée au quai, et la porte extérieure fermait seulement au verrou; elle ouvrit la porte de sa chambre avec précaution, et en marchant sur la pointe du pied pour étouffer le bruit de ses pas, car la chambre d'Antonin, séparée seulement de la sienne par un corridor, avait aussi une sortie sur cet escalier.

M. Grillon, sous-inspecteur des postes et télégraphes à Agen, est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dardenne, nommé directeur.

Association amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta

Cette association a tenu, dimanche, à 4 heures, dans le parloir du Lycée, son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. le docteur Charles Caviolle. Son président ordinaire, M. Lurguie, n'avait pu assister à cette réunion à cause d'un deuil trop récent.

Après avoir donné lecture de certaines lettres envoyées par des membres de l'Association, le président fit connaître le nom d'anciens élèves du Lycée, demandant à être reçus comme associés: MM. Briançon (Marc), médecin à Fumel; Brunet (Ludovic), professeur d'anglais au Lycée; Gaston (Nicomède), médecin de marine à Rochefort; Valat (Paul), médecin à Cahors; Vieussens (François), professeur de mathématiques à Tarbes. L'adhésion de ces anciens camarades, a lieu par acclamation.

Le président rappelle qu'au mois de juillet dernier, M. de Freycinet, ministre de la guerre, forma le projet qui n'eut pas de suite, de venir à Cahors, assister, avec les ministres de l'intérieur et des travaux publics, à l'inauguration de la ligne ferrée de cette ville à Brive. Le comité d'administration de la société se réunit d'urgence à cette occasion, et décida d'offrir un banquet à M. de Freycinet, ancien élève du Lycée et membre de l'Association. La présidence de cette réunion devait naturellement lui être offerte, mais on décida, en outre de le prier d'accepter la présidence d'honneur de l'Association. La démarche qui fut faite par le président eut un plein succès auprès de notre éminent camarade, qui s'empressa d'y répondre par l'acceptation la plus amicale et la plus flatteuse. Le président ajoute qu'il a cru de son devoir de faire l'exposé de ces faits à l'assemblée générale qui s'empressa, par ses applaudissements, de confirmer la nomination faite par le Comité d'un président d'honneur dans la personne de M. de Freycinet.

Le banquet, retardé pour des raisons de convenance et de deuil, est fixé provisoirement au 21 courant. La présidence en serait offerte à M. Gustave Larroumet, si, à cette date, rien ne s'oppose à son arrivée et à son séjour à Cahors. Une commission est nommée pour l'organisation du banquet, dont la cotisation serait sensiblement diminuée sur la demande de nombreux associés, et qui aurait lieu chez M. Combelles, ancien élève du Lycée.

Il est ensuite procédé au renouvellement des cinq membres sortant du Comité d'administration sont maintenus dans leurs fonctions, les anciens membres, MM. Anglarès, Cangardel (François), Caviolle (Charles), Olive, Pouget.

M. Cambres décédé dans le courant de l'année est remplacé, comme membre du Comité, par M. Lascoux, médecin à Souillac, auquel, dans cette circonstance, l'association a voulu donner une nouvelle marque de reconnaissance.

M. le trésorier clôture la séance, en donnant lecture de son compte-rendu, qui est approuvé par l'assemblée.

Après la levée de l'assemblée générale, les membres présents du Comité d'administration, entrent en séance; maintiennent au bureau les membres qui le composaient l'an dernier, et déci-

Sur le paller, elle s'arrêta une minute. Son cœur battait. Elle écouta. Antonin ne s'était pas couché; elle percevait le craquement de ses pas sur le parquet.

Elle fut sur le point d'entrer, de se jeter dans ses bras, mais elle résista à la tentation, lui envoya de la main un baiser muet, et continua de descendre lentement, doucement. Une des dernières marches cria sous son pied. Elle eut peur, et, d'un bond, sauta sur le tapis épais d'en bas. Elle tira avec précaution le verrou, ouvrit vivement la porte et s'élança dans la rue.

Alors, à travers les ruelles étroites de la vieille ville, elle se dirigea vers les quais. Cinq heures sonnaient aux chantiers de construction.

Les charpentiers, les peintres, les callots s'en allaient par bandes au travail. Les filles de fermes, crânement assises sur leurs ânes chargés de hottes bondées de légumes et de choux, venaient de la campagne par cavalcades joyeuses, et criaient bien haut de vieilles plaisanteries gauloises pour attirer l'attention des gars du port.

Laura sentait sur elle l'attention de ces joyeuses commères, elle entendait sur son passage leurs commentaires grivois.

Quand elle arriva à la gare, il faisait grand jour.

Le train express du matin ne partait qu'à cinq heures et demie. Elle retint pour elle seule un coupé, puis elle alla s'asseoir dans un square de la gare, regardant vaguement les has maigres et les tamarins étioilés. Elle s'oubliait dans sa morne rêverie, quand le sifflet d'un train arrivant en gare la rappela à la réalité.

Elle n'avait plus que cinq minutes et rentra vi-

dent que l'annuaire ne sera imprimé qu'après le banquet.

L'UNION DES FEMMES DE FRANCE

M. le Dr Clary, secrétaire général de l'Union des Femmes de France de Cahors, a fait, dimanche, à 4 h. du soir, dans la nouvelle salle du Conseil municipal, une conférence sur le but de cette société patriotique et sur l'extension qu'elle a déjà prise dans notre ville.

Au bureau avaient pris place : M^{me} Martin, présidente; M^{mes} Delamarre, Laparra, Fieuzal, Clary, etc. On remarquait également MM. le Préfet du Lot, le Colonel du 7^e et le Sous-intendant militaire.

M. le docteur Clary a exposé d'abord d'une façon sommaire et précise le but que poursuit l'Union des Femmes de France; il a expliqué comment, loin de vouloir annihiler l'œuvre de la Société de secours aux blessés, elle cherche au contraire à rivaliser de dévouement avec elle pour le plus grand bien des défenseurs de la patrie dans les guerres futures. Elle a d'ailleurs fait ses preuves; les soldats du Tonkin ont déjà éprouvé les effets de sa bienfaisance. Aussi lorsque son action charitable a été suffisamment connue, les adhésions n'ont-elles pas manqué dans notre ville. Il importe néanmoins de faire de nouvelles prosélytes afin d'augmenter les ressources de l'œuvre.

Après avoir rappelé et énuméré les diverses subvention matérielles que le Comité de Cahors a accordé en diverses circonstances, et avoir constaté que ses membres n'ont cessé de faire preuve du plus grand dévouement, le conférencier félicite l'Association d'avoir mis à sa tête une femme qui a toutes les qualités nécessaires pour occuper dignement la présidence d'une société de bienfaisance patriotique comme celle-là.

M. le docteur Clary est ensuite entré dans des détails techniques sur le bandage des plaies, sur les soins à donner aux blessés, et a terminé par l'éloge de la méthode antiseptique.

Dans une péroraison chaleureuse et vibrante de patriotisme, il a exprimé l'espoir que si de prochains combats appelaient les soldats français à la frontière, l'Union des femmes de France serait prête à donner ses soins à ceux qui auraient été frappés dès les premiers engagements.

Des applaudissements unanimes ont applaudi les paroles de l'éloquent conférencier.

OBSÈQUES

Hier matin, à 10 heures, ont eu lieu à Cahors les obsèques de notre compatriote M. Louis Boutes, contrôleur principal des contributions directes, décédé le 4 courant, à Honfleur, à l'âge de 52 ans.

Nouvelles militaires

Le ministre de la guerre, prévenu que des soldats incorporés pour un an étaient autorisés à suivre les cours dans les lycées, les Facultés ou les écoles, vient de prier les généraux de lui rendre compte des dérogations à cette règle, qui s'applique également aux hommes de trois ans et ne souffre aucune exception.

Les pensions militaires

Les anciens pensionnés militaires auxquels la loi du 26 janvier 1892 vient d'allouer des allocations supplémentaires sont informés que l'administration les mettra — directement — et le-

vement dans la gare.

Tout à coup elle tressaillit : la première personne qu'elle aperçut fut Lauretto Mina, fumant son cigare.

— La Linda !... s'écria-t-il. Vous partez ?...

— Je pars, dit-elle en continuant de marcher vers son coupé. Elle ajouta :

— Est-ce que Remissy est là ?

— Non, il est trop fatigué, dit-il en marchant près d'elle; il prendra le train de midi. Mais moi, il faut que je voie ce soir mon directeur. Lui parlerai-je de vous ? Je ne devais pas dire à Saint-Malo que vous étiez la Linda; j'aurai sans doute à ne pas dire, à Paris, que vous êtes la vicomtesse de Bizeux ?

— Je vous en saurai gré.

Elle était arrivée à son compartiment. Il mit la main sur sa manche.

— Un mot : Apprenez-moi, ma chère...

— Monsieur, lui dit-elle, nous nous sommes salués, je suis seule, comme vous voyez, et vous êtes un homme trop bien élevé pour m'arrêter plus longtemps.

Elle monta lestement dans le coupé.

Lauretto la salua en se mordant la moustache, jeta son cigare et alla prendre sa place, il murmura entre ses dents.

— Chipie ! tu me le payeras.

Quand le train approcha de Dol, il écrivit quelques mots au crayon sur son calepin, déchira une page, et, dès qu'on fut en gare, appela un employé auquel il remit le papier avec une pièce de deux francs.

A suivre.

Plus tôt possible à même d'en toucher le montant, et qu'ils n'ont aucune démarche à faire pour cet objet.

L'avenue de la caserne à la gare

On nous annonce, comme devant être tenue prochainement, une réunion privée en vue de la construction de l'avenue de la caserne, qui doit rejoindre l'avenue de la gare, et créerait ainsi, en même temps qu'une belle promenade, un débouché d'une utilité incontestable pour les habitants du Tribunal, des Augustins et de la Caserne.

Ce projet a, d'ailleurs, déjà fait l'objet d'une étude très sérieuse, et a même été classé par le conseil municipal.

Malheureusement, on sait ce que classer veut dire. Témoin la rue des Ecoles, qui attend encore son prolongement, lorsque les fonds destinés à cette voie sont votés depuis plus de deux ans.

La crue du Lot

A la suite des pluies torrentielles tombées ces jours derniers, le Lot a crû très rapidement. Samedi matin les eaux avaient une hauteur de trois mètres au-dessus de l'étiage.

Une grande quantité de bois et de matériaux divers sont charriés par le Lot.

L'AUGMENTATION DES RECEVEURS DE POSTES

Le Parlement ayant accordé au budget de 1892, les sommes nécessaires pour élever de 800 à 1,000 fr. le traitement de début des receveurs de bureaux simples, un décret du 1^{er} février 1892 modifiant celui du 23 avril 1883 a fixé à 1,000 fr. le traitement minimum des agents dont il s'agit. La mesure vient de recevoir son application et tous les receveurs du département du Lot, qui étaient encore à 800 fr., viennent d'être promus à 1,000 fr. à partir du 1^{er} janvier 1892.

La remonte dans l'armée

On doit acheter, cette année, 11,199 chevaux, soit 1,270 chevaux d'officiers, 8,141 chevaux de troupe, 1,118 chevaux de trait.

Les chevaux de 5 ans et au-dessus seront, du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre, envoyés dans les régiments, au fur et à mesure des achats.

Les chevaux qui atteindront 5 ans en 1893 ne seront envoyés dans les régiments qu'à partir d'octobre.

Poids et mesures

Par décret du 30 janvier, l'emploi du nickel pour est autorisé pour la construction des mesures de capacité, destinées au mesurage des liquides.

Après l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la promulgation du présent décret, les mesures ne pourront être fabriquées avec un alliage contenant plus de 10 0/0 de plomb ou des autres métaux qui se trouvent ordinairement alliés à l'étain du commerce. Il n'est pas dérogé aux dispositions des tableaux et des instructions annexés à l'ordonnance du 16 juin 1849, en ce qui concerne la forme, les dimensions et les autres garanties que doivent présenter les mesures de capacité mentionnées au présent décret.

Le Bastit

La plaisanterie de votre correspondant, peu flatteuse pour nous, habitants du Bastit, ne saurait être acceptée sans protestation. Elle s'écarte totalement de la vérité.

Si le loup est reconnaissant, le petit troupeau du malin narrateur est en parfaite sécurité.

F. C. H.

Gourdon

La Société de secours mutuels de St-Éloi, de notre ville, procédait, dimanche dernier à la nomination de son président. Elle a élu, à la presque unanimité, M. Antonin Rossignol, ancien chef des Bureaux de la sous-préfecture.

M. Rossignol avait déjà présidé cette société en 1871. — époque où, pour la première fois, les sociétés ont elles-mêmes nommé leurs présidents dont le choix était auparavant dévolu au chef de l'État. — jusqu'au commencement de l'année 1887, où il fut appelé, comme secrétaire, à la sous-préfecture de Sarlat, par le sympathique et regretté M. de Selves.

Les services rendus à la mutualité par M. Rossignol lui ont valu successivement la mention honorable, la médaille d'argent et la médaille d'or.

Depuis quelque temps, la prison de Gourdon est bondée de détenus; en ce moment, il y en a une quinzaine, dont un inculpé de parricide et cinq à six voleurs à la tire ou pick-pockets dont nous avons déjà relaté l'arrestation.

Or, pour garder et surveiller tout ce monde là, il n'y a à la prison de Gourdon, qu'un seul gardien qui est obligé de se multiplier du matin au soir, ainsi que pendant la nuit.

Pour éviter des incidents fâcheux, l'administration pénitentiaire ne ferait-elle pas bien de placer un gardien supplémentaire à la prison de Gourdon?

Saint-Céré

Depuis longtemps, la municipalité de Saint-Céré sollicitait la création d'une station d'étalons de l'Etat dans cette ville.

Satisfaction vient de lui être donnée par M. le ministre de l'agriculture.

Par arrêté, M. Raynaud, ancien adjudant au 108^e régiment d'infanterie, est nommé à la recette ruraliste de Saint-Céré (1^{re} classe).

Grèges

Une brave fille, servante chez M. Despeyroux, aubergiste et maire, ayant trouvé un portefeuille contenant 900 fr., dans une chambre, s'est empressée de le remettre à son légitime propriétaire.

Tribunal correctionnel de Figeac

Audience du 6 février

Le sieur François Nouvialle, âgé de 60 ans, né à Lafouillade (Aveyron), cultivateur, demeurant à Laurettes est condamné à 5 fr. d'amende pour exercice illégal de la médecine.

— Nous avons déjà raconté, la rixe qui éclata entre les carillonneurs d'Aynac, le jour de l'adjudication des cloches. Xavier Larribre, carillonneur évincé, ne put pas supporter sa défaite et jura de se venger. Le même jour, il chercha querelle à Nèble, son successeur, l'assomma, le mordit à un doigt et, avec un couteau, tailla en morceaux son chapeau. Le tribunal le condamne à 16 fr. d'amende pour coups et blessures et à un 1 fr. pour dommages à la propriété mobilière d'autrui.

— Le sieur Jean Nouaillac, âgé de 43 ans, né à Vayrac, terrassier, sans domicile fixe, est inculpé de deux vols de poules et de tentative de vol.

Le tribunal le condamne à six mois d'emprisonnement. C'est la 9^e condamnation.

— Caliste Counord, 42 ans, cultivateur à Molières, est un récidiviste endurci. Il a été condamné quatre fois pour coups et blessures et trois fois pour vols. Il plaidait avec un de ses voisins, et après l'audience, en rentrant à Molières, il n'a pas craint de tirer un coup de fusil contre les contrevents de la fenêtre de son adversaire. Un grain de plomb a pénétré dans l'appartement sans atteindre personne.

Dix jours d'emprisonnement feront expier cet acte de fureur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 179 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

Cuite, la pomme de terre engraisse; crue, elle pousse au lait.

L'Instituteur. — La pomme de terre est la plus précieuse ressource pour l'homme et pour les animaux, elle occupe le premier rang après le froment. Elle est mangée en nature, assaisonnée de différentes manières. C'est un aliment sain et agréable qui paraît sur toutes les tables. Dans bien des contrées pauvres elle entre dans la composition du pain qui a bon goût et se conserve frais d'une semaine à l'autre.

Les espèces de pommes de terre sont si nombreuses que je n'entreprendrai pas même de les nommer et chaque jour les semis les augmentent encore.

Mes amis ce précieux légume sert d'alimentation au riche comme au pauvre. En 1819 les pluies désastreuses firent périr sur pied les céréales, la pomme de terre

empêcha la famine. En un moment la grêle détruit tout autre récolte, celle-ci n'a rien ou peu à redouter du fléau. Cultivons la donc avec intelligence.

C'est à un agronome et philanthrope distingué que nous devons la propagation de la précieuse production, à Parmentier, donc aucun de vous ne doit ignorer la vie.

Il naquit dans le département de la Somme en 1737. Tout jeune encore il perdit son père qui le laissa dans l'indigence; heureusement sa mère put elle-même lui faire faire de bonnes études.

A 19 ans, M. Noblet, pharmacien de sa ville natale, le prenait pour élève; plus tard, il complétait ses connaissances en pharmacie, à Paris.

Dé 1756 à 1763, pendant la guerre de Sept ans, il fut appelé pour le service des hôpitaux militaires. Prisonnier en Allemagne et nourri tout le temps de pommes de terre, il put en apprécier les qualités alimentaires.

La famille de 1769 porta l'Académie à demander aux savants de faire connaître les végétaux capables d'atténuer les misères : son mémoire fut couronné.

Prévoyant que la pomme de terre pourrait un jour avoir son phylloxera, il s'exprima ainsi :

« Pour remédier aux différents degrés de dégénération que j'entrevois dans un prochain avenir, il faudra changer la sémence des pommes de terre. Un moyen plus efficace pour arrêter le mal à la source, c'est de régénérer par la voie des semis les espèces fatiguées et abâtardies. »

Les prévisions se sont réalisées, de funestes maladies ont fait des ravages effrayants pendant quelques années. Ce précieux tubercule, dont les ressources sont inépuisables, mérite qu'on emploie pour sa conservation les moyens indiqués par le savant agronome.

Père Serres. — Pardon, si je vous coupe. Ma femme vous prie d'entrer avec vos élèves.

Ce fut une grande fête pour tout le monde : trois grosses marmites remplies de pommes de terre en robe de chambre pendaient à la gigantesque crémaillère, dans moins d'un quart d'heure toutes étaient vides. Comme ce fruit était plus gros, de meilleure qualité et plus farineux que le commun, je demandai à notre bon hôte si toute sa récolte était si remarquable.

— Oui, et voici comment je l'ai obtenue, répondit-il.

« Il y a déjà quatre ans, je cueillis de ces petites boules des tiges de pommes de terre complètement mûres, je les semai dans cette caisse où j'avais déposé du terreau tamisé, les produits furent de la grosseur d'un haricot; je le mis en bonne terre et j'en obtins de gros comme une noix et ainsi de suite. »

— Cher ami, sans vous en douter, vous avez mis en pratique les sag s conseils que je viens de rappeler. Les pommes de terre de semis ont une supériorité remarquable sur les anciennes; suivons à cet égard les conseils qui n'occasionnent ni peine ni dépense.

Une voix. — La pomme de terre est-elle originaire d'Allemagne?

— J'ai dit souvent qu'elle nous vient du Pérou; transportée en Europe vers la fin du xv^e siècle, elle fut d'abord cultivée à titre de curiosité, plus tard elle se répandit en Irlande, en Saxe, en Prusse où Parmentier l'apprécia.

En 1773 il démontra que l'homme trouverait un bon aliment dans la fécule de cette racine que l'ignorance faisait abandonner exclusivement aux animaux.

Pour prouver que l'accusation d'appauvrir le terrain, porté contre sa plante de prédilection, n'était pas fondée, qu'elle venait dans les lieux les plus ingrats, il demanda au Gouvernement l'autorisation de faire une expérience dans la plaine des Sablons, jusque-là stérile, aux portes de Paris.

L'essai réussit à merveille; lorsque la fleur fut épanouie, il en présenta un bouquet à Louis XVI qui le mit à la boutonnière un jour de fête. Les courtisans, pour plaire au Souverain, voulurent avoir des bouquets semblables. Le peuple voyant l'importance que le monarque attachait à cette culture, qu'il faisait garder tous les jours par des soldats, la nuit venue, n'eut rien de plus pressé que d'aller enlever ce qu'il put. C'était ce que voulait Parmentier, aussi se garda-t-on de rechercher les coupables.

(A suivre.)

J. MEULET, Instituteur public à Carluet.

PILULES GIQUEL, la Boîte 1f.50

LE VIN DE VIAL

est le remède indiqué dans les cas graves résultant de toute épidémie. Utile pendant la maladie, indispensable dans la convalescence, il détermine une guérison rapide, évite l'affaiblissement et prévient toute rechute. VIAL, rue Victor-Hugo, LYON.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères. (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Bâna, 41, LYON.)

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat Méfiez-vous des contrefaçons!

Bourse de Paris

Cours du 8 février 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 75
3 0/0 amortissable.....compt.	97 10
3 0/0 Emprunt 1891.....	94 80
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 15

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4475 >
CRÉDIT FONCIER.....	1225 >
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	475 >
COMPTOIR Nat D'ESCOMPTE.....	510 50
EST (Chemin de Fer).....	895 >
LYON.....	1477 50
MIDI.....	1267 >
NORD.....	1775 >
ORLÉANS.....	1525 >
OUEST.....	1058 75
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1400 >
CANAL DE SUEZ.....	2677 50
CANAL DE PANAMA.....	24 >
Etablissements DECAUVILLE.....	240 >

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	447 75
EST 3 0/0.....	449 >
MIDI 3 0/0.....	444 >
NORD 3 0/0.....	445 75
ORLÉANS 3 0/0.....	453 >
OUEST 3 0/0.....	442 >
SUD DE LA FRANCE.....	397 50
OUEST-ALGÉRIEN.....	412 >
EST-ALGÉRIEN.....	409 5
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	590 >
— — — 4 0/0 1863.....	522 >
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	388 >
— — — comm. 3 0/0 1879.....	471 >
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	478 >
— — — comm. 3 0/0 1880.....	9 25
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	419 50
— — — — 3 0/0 1885.....	469 25
— — — bons 100 fr. av. lots.....	53 >
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	526 50

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	94 50
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	94 50
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	32 20
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	226 25
LOMBARDS, 3 0/0.....	312 >
SARAGOSSE 3 0/0.....	314 >

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERES

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

C'est en vertu de ses propriétés calmantes que le Sirop de Follet est employé avec succès chaque fois qu'un malade est privé de sommeil, quelle que soit la maladie, goutte, névralgie, migraine, agitation nerveuse, toux de l'asthme, de la bronchite, de la grippe, etc.

Après deux ou trois cuillerées de Sirop de Follet, on sent le sommeil s'étendre doucement sur les yeux appesantis et sur le cerveau fatigué; sommeil naturel, sans trouble, sans cauchemar; au réveil ni lourdeur, ni lassitude, comme après la morphine, l'opium et les autres calmants. Le malade retrouve, au contraire, dans ce sommeil réparateur, les forces et le courage qui allaient l'abandonner. « Le bien vient en dormant ».

Combattez l'Influenza

L'influenza, cette terrible maladie qui fait tant de victimes, sera évitée et guérie, si l'on a soin de prendre avant chaque repas une ou deux **Pilules Giequel**. Elles empêcheront les maux de tête, les frissons, la fièvre, la courbature, la congestion pulmonaire; elles dégageront les muqueuses et vous éviteront embarras d'estomac et d'intestins, en détruisant les microbes qui peuvent les tapisser. Mieux vaut ne pas attendre la maladie, évitez-la en prenant chaque jour quelques **Pilules Giequel**.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des coupons des Ctes de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissements et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE DE TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES
OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS
TIERSOT, 210, rue des Gravilliers, 16, Paris
BOIS CONCOURS 1890
Le Tarif-Album (550 pages, 600 grav.) franco contre 0'65.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom **WLINSI**

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.
Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillies, les excès ou la maladie.
Chez FERRE, ph^{en}, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ms}.

MAGASIN ET APPARTEMENT A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue de la Liberté, 10

S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUTZY

ÉTUDE

de M^e CAMILLE SAUTET, avoué, successeur de M^e LÉON TALOU, place du Palais de Justice, à Cahors

VENTE

SUR

SURENCHÈRE

A SUITE DE

Saisie immobilière

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR, EN UN SEUL LOT, DE DIVERS IMMEUBLES SITUÉS SUR LA COMMUNE DE BLARS, CANTON DE LAUZÈS (LOT).

L'adjudication aura lieu le **Mercredi, deux mars mil huit cent quatre-vingt-douze, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à midi précis.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra;

Que par suite de la déclaration de surenchère faite par Monsieur Basile Mas, ci-après nommé et qualifié, suivant acte dressé au greffe du tribunal civil de Cahors le quatre février mil huit cent quatre-vingt-douze enregistré, sur l'adjudication des biens ci-après désignés, laquelle avait eu lieu au profit du sieur Antoine Lapergue, ci-après nommé, moyennant la somme de mille francs en sus des charges, suivant jugement du trois février courant;

Et en vertu des grosses dûment en forme exécutoire: 1^o d'un contract de mariage retenu par M^e Dufour, notaire à Marcihac, le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-six; 2^o d'un acte, contenant cession et transport de créance, retenu par le même notaire le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrés;

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière, du ministère de Combelles, huissier à Cahors, en date du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 143, numéros 20 et 21.

Et encore, en exécution d'un jugement rendu le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, par le tribunal civil de Cahors, lequel donnant acte à M^e Sautet de la publication du cahier des charges, avait fixé la vente;

Qu'aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Basile Mas, principal

clerc d'avoué, domicilié à Cahors, ayant constitué pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e Camille Sautet, qui occupera pour lui sur la présente surenchère et ses suites.

En présence, ou lui dûment appelé, de 1^o Antoine Conté, cultivateur, demeurant aux Trois Fonts, commune de Blars, et actuellement à Mandoza (République argentine), partie saisie, n'ayant pas d'avoué constitué; 2^o Antoine Lapergue, père, cultivateur, demeurant à Lespinasse, commune de Quissac, créancier, ayant poursuivi la première vente, et adjudicataire surenchéri, ayant M^e Sautet, pour avoué constitué.

Il sera procédé, le mercredi, deux mars 1892, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente sur surenchère du sixième, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit:

DÉSIGNATION SOMMAIRE

DES BIENS IMMEUBLES SURENCHÉRIS

- 1^o Une maison à Pechpeyrous, numéro 389 section C, de la commune de Blars, d'un revenu de dix-huit francs soixante-quinze centimes;
- 2^o Une terre aux Bories, numéro 593 section C, de quatorze ares;
- 3^o Un bois au même lieu, section C, numéro 594 de seize ares;
- 4^o Un bois à Pechpeyrous, section C, numéro 424, de un hectare quarante-huit ares;
- 5^o Une terre au même lieu, section C, numéro 425, de soixante-deux ares;
- 6^o Un bois au même lieu, section C, numéro 426, de quatre ares soixante centiares;
- 7^o Une terre au même lieu, section C, numéro 389, de soixante-deux ares;
- 8^o Un bois au même lieu, section C, numéro 390, de un hectare vingt-neuf ares;
- 9^o Un bois à Garenne-Barrade, section C, numéro 387, d'une hectare soixante centiares;
- 10^o Un bois à Laborie, section C, numéro 596, de trente-cinq ares cinquante centiares;
- 11^o Une terre au même lieu, section C, numéro 597, de quinze ares;
- 12^o Une terre au même lieu, numéro 611 bis, section C, de quarante-neuf ares, cinquante centiares (distraction faite de dix ares au profit de l'épouse Ségala);
- 13^o Un bois à Combe Ramond, numéro 391, section C, de dix-neuf ares;
- 14^o Une terre au même lieu, numéro 392, section C, de un hectare, cinquante-neuf ares, vingt centiares;
- 15^o Un bois au même lieu, numéro 393, section C, de quatre-vingt ares vingt centiares;
- 16^o Une terre au même lieu, section

C, de soixante-quinze ares cinquante centiares;

- 17^o Une vigne aux Trois Fonts, dit mas de Conte, section C, numéro 396, de dix-huit ares quarante centiares;
- 18^o Un jardin au même lieu, numéro 397, section C, de un are;
- 19^o Un sol, audevant d'une grange, patue et grange, au même lieu, section C, de quatre ares cinquante centiares;
- 20^o Une terre au même lieu, numéro 399, section C, de vingt-sept ares;
- 21^o Une pâture au même lieu, numéro 400, section C, de cinq ares quarante centiares;
- 22^o Une friche aux Bories, numéro 603 section C, de vingt-quatre ares;
- 23^o Un bois au même lieu, numéro 604, section C, de soixante-treize ares;
- 24^o Un bois, au même lieu, numéro 605, section C, de vingt-deux ares;
- 25^o Une terre aux Bories, numéro 610 P, section C, de cinquante-quatre ares;
- 26^o Un bois au Chaufour, numéro 574, section C, de trente-six ares cinquante centiares;
- 27^o Un bois au Pech de Luc, numéro 576 P, section C, de trente-cinq ares vingt-deux centiares;
- 28^o Une terre à Pechpeyrous, numéro 445, section C, de un hectare, cinquante-six ares, cinquante centiares;
- 29^o Une friche au même lieu, numéro 446, section C, de un hectare, trois ares, cinquante centiares;
- 30^o Un bois audit lieu, numéro 448, section C, de soixante-cinq ares cinquante centiares;
- 31^o Distrait;
- 32^o Une terre au même lieu, numéro 592, section C, de quarante-quatre ares dix centiares;
- 33^o Distrait.

Mise à prix :

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de onze cents soixante-sept francs fixée par le surenchérisseur, ci..... 1167 fr.
Le tout en sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.
Cahors, le neuf février mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant,
CAMILLE SAUTET.

Enregistré à Cahors le Février mil huit cent quatre-vingt-douze, F^o C^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e SAUTET, avoué poursuivant.

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles. EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE de GARANTIE de l'UNION des FABRICANTS.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. Camille DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D^r L. HAHN, biblioth. de la Faculté de médecine; C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine alternativement UNE le jeudi, DEUX le jeudi suivant, soit SIX livraisons par mois ou TROIS volumes par an.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de
Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant
Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant
UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMIRAUT & C^e 61 Rue de Rennes PARIS

ON DEMANDE Agents avec appointements et remises pour assurances Bestiaux et grêle. Paiement immédiat des sinistres. Siège social: rue David-Johnston, à Bordeaux.

PROFITS de 5 à 10% assurés sans risques MOYEN de REALISER BÉNÉFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.
COCHRANE and SONS, Stockbrokers
13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES
Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

HONORÉ Photographie
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS